PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT



Nom et numéro de téléphone du responsable de l'application des mesures de sécurité visant la manipulation des substances nucléaires dans cette aire de travail :

Responsable de la radioprotection	Numéro de téléphone
Personne à contacter en cas d'urgence	Numéro de téléphone

Mesures générales

- 1. En cas de déversement, prévenir les personnes sur place et les tenir éloignées du secteur contaminé.
- 2. Recouvrir la substance déversée d'un matériau absorbant pour éviter la propagation de la contamination.

Déversements mineurs (généralement moins de 100 fois la quantité d'exemption d'une substance nucléaire)

- 1. Portez des vêtements de protection et des gants jetables, épongez la substance déversée avec du papier absorbant, puis jetez ce papier dans un sac en plastique et déposez ce sac dans un contenant pour déchets étiqueté à cet effet.
- 2. Évitez de propager la contamination : nettoyez la substance déversée de l'extérieur vers le centre.
- 3. Faites une épreuve de contamination par frottis ou un contrôle de contamination. Au besoin, répétez la décontamination jusqu'à ce que les résultats des contrôles soient conformes aux critères du permis portant sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement.
- 4. Contrôlez la contamination des mains, des vêtements et des chaussures.
- 5. Signalez le déversement et la décontamination à la personne désignée ou au responsable de la radioprotection.
- 6. Consignez les détails du déversement et les résultats du contrôle de contamination. Modifiez les registres des stocks et des déchets en conséquence.

Suivez la procédure pour un déversement majeur chaque fois que la procédure pour un déversement mineur ne suffit pas.

Déversements majeurs (plus de 100 fois la quantité d'exemption, ou contamination importante du personnel ou rejet de substance volatile)

- 1. Faites évacuer le secteur. Les personnes qui ne sont pas concernées par le déversement doivent quitter les lieux immédiats. Limitez les déplacements des employés qui peuvent avoir été contaminés jusqu'à ce qu'ils soient contrôlés.
- 2. Dans un laboratoire, laissez fonctionner la hotte pour limiter la propagation de substances nucléaires volatiles dans les salles et les couloirs adjacents.
- 3. Délimitez et protégez le secteur du déversement pour en interdire l'accès. Placez des panneaux de mise en garde.
- 4. Avisez immédiatement le responsable de la radioprotection ou la personne désignée.
- 5. Le responsable de la radioprotection ou la personne désignée dirige les activités de décontamination du personnel et détermine s'il vaut mieux attendre la décroissance radioactive naturelle ou procéder directement au nettoyage.
- 6. Pour se décontaminer, enlevez les vêtements contaminés, puis lavez la peau contaminée à l'eau tiède et au savon doux sans frotter et la rincer abondamment.
- 7. Suivez la procédure pour les déversements mineurs, ou toute procédure autorisée.
- 8. Consignez le nom des personnes concernées par le déversement et notez les détails de toute contamination individuelle.
- 9. Sur demande, le responsable de la radioprotection ou la personne désignée prendra les dispositions nécessaires pour tout essai biologique, le cas échéant.
- 10. Sur demande, soumettez un rapport écrit au responsable de la radioprotection ou à la personne désignée.
- 11. Le responsable de la radioprotection ou la personne désignée doit immédiatement aviser la CCSN et lui soumettre un rapport complet dans les 21 jours suivant le déversement.

La CCSN doit être avisée **immédiatement** de tout cas d'exposition supérieure aux limites de dose applicables, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la radioprotection*.

Pour en savoir plus, communiquez avec la :

Direction de la réglementation des substances nucléaires Commission canadienne de sûreté nucléaire

C.P. 1046, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Téléphone : 1-888-229-2672 Télécopieur : 613-995-5086

suretenucleaire.gc.ca







Commission canadienne de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear Safety Commission